Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 15 (1939-1940)

Heft: 36

Artikel: Ordre du jour

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-712606

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE SOLDAT ROMAND

Le Commandant en chef de l'Armée

Q. G. A., le 28 juin 1940.

Ordre du jour

Officiers, sous-officiers, soldats,

A nos frontières, les belligérants viennent de déposer les armes. Fidèles aux engagements qu'ils avaient pris, ils ont respecté la neutralité de la Suisse.

Dans quelques jours, une partie d'entre vous regagneront leurs foyers. Si l'intégrité du sol national a pu être sauvegardée, c'est avant tout à la Protection divine et à l'Armée que le Pays le doit.

Vous venez de monter une longue garde. Vous avez fait votre devoir dans la discipline et dans la dignité. Pour cela, vous avez consenti de lourds sacrifices. Aussi chacun a-t-il droit à la reconnaissance du Pays.

J'ai ordonné une démobilisation partielle, avec mise de piquet. Cette mesure est limitée, pour le moment, aux anciennes classes d'âge, dont le retour est particulièrement nécessaire à la vie et à l'économie nationales.

Afin d'éviter que les soldats démobilisés ne tombent en chômage, j'ai prévu la création d'unités de volontaires, qui auront, notamment, à terminer les travaux de fortification.

La tâche de l'Armée n'est pas achevée. Elle demeurera, demain ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle était hier: défendre l'honneur et l'indépendance de la Patrie.

Pour être en mesure d'accomplir cette tâche à tout instant, l'Armée doit rester instruite et entraînée. Il faut qu'elle conserve sa valeur morale et sa force de résistance.

Seule, la mort libère le Soldat suisse de son devoir envers le Pays.

Le Général: **Guisan.**

L'histoire véridique d'un ancêtre du Général Guisan

LE CHEVALIER GUISAN

par Ami DAJOIE

III.

Dans certaines circonstances de la vie, il suffit parfois qu'un homme, animé de courage et d'audace, exige d'autrui un effort pour qu'immédiatement tout une collectivité en subisse les divers avantages. Or Guisan a voulu et sa volonté a été si forte qu'elle a imprégné toute la Guyane, donnant aux divers colons une impulsion nouvelle créant entre eux une émulation féconde et bienfaisante.

Les premiers rapports que Guisan envoie à Paris font l'étonnement des spécialistes. Dans les Ministères des colonies on s'étonne qu'un seul homme arrive à des résultats aussi magnifiques. Mais à mesure qu'une considération enviable naît chez les intéressés, la jalousie, elle aussi, montre un peu partout sa face livide. Et Guisan doit lutter aussi courageusement contre les ennemis camouflés que contre les dangers de la terre. Il préfère ceux-ci à n'en point douter.

Un jour le Gouverneur de l'Ile vient auprès du Vaudois et lui présente, au nom de Sa Majesté, une lettre de remerciements et une gratification importante.

Guisan s'étonne. Qu'a-t-il fait pour mériter une telle gratification et de tels honneurs? Il demande à réfléchir avant d'accepter quoi que ce soit et après une soirée de réflexion pendant laquelle il comptabilise ses efforts, ses espoirs et ses résultats, en toute netteté il peut répondre:

— Je n'ai fait que mon devoir et seulement mon devoir. Tout autre homme à ma place en aurait fait autant.

Fort de cette logique il refuse la gratification, montrant ainsi une fermeté de caractère extraordinaire.

Peu de temps après Jean-Samuel décide de partir pour Paris où l'appelle le Ministre des Colonies. C'était au printemps 1780.

Pas de choix de bateaux. Celui sur lequel il s'embarque avec son domestique est dirigé par un capitaine grossier et brutal. C'est toute la compagnie que devra supporter au cours d'une longue traversée l'illustre passager. Cependant, plein d'obligeance, Guisan essaie d'amadouer ce capitaine. Il lui offre à boire, lui donne une pipe, mais à toutes ses avances l'homme répond par des injures et des mots grossiers. Voyant que les bonnes bouteilles de vin n'arrivaient plus sur sa table, le capitaine ne trouva rien de mieux que d'aller les chercher lui-même dans la cabine de Guisan.

En ce moment le bateau voguait entre le Banc de Terre-Neuve et les Açores. Souvent la vigie levait la tête et scrutait